

Commission Particulière du Débat Public

Projet de ligne à Très Haute Tension entre Avelin-Gavrelle.

Synthèse de la réunion publique du 02 février 2012 Réunion de proximité

Maître d'ouvrage : RTE
Date 02 février 2012
Lieu : Oignies
Durée : 2 heures 32

Introduction

Présentation de la réunion de proximité

Monsieur Michel Giacobino, Président de la Commission Particulière du Débat Public accueille le public, remercie les personnes de s'être déplacées par un temps aussi peu clément et présente les personnes à la tribune : **Claude Brulé** membre de la Commission Particulière du Débat Public, **Ariane Métails** membre de la Commission également qui aura en charge d'animer le débat. Sont également à la tribune, **Monsieur Louis-Marie Dumon**, Président de l'association Pévèle Environnement, antenne de Chlorophylle Environnement, **Gaëtan Desquilbet** Directeur de projet Rte, et **Michel Lotte** chargé de la Concertation au sein de Rte.

Six nouveaux cahiers d'acteurs sont disponibles, ce qui totalise onze cahiers d'acteurs également disponibles sur le site Internet de la Commission Particulière <http://www.debatpublic-lillearrastht.org/>. Le président précise que ces cahiers d'acteurs correspondent à des opinions exprimées par des collectifs, des collectivités ou des associations qui ont voulu s'exprimer sur le projet de ce débat public. Un certain nombre de documents sont également disponibles comme le dossier du Maître d'Ouvrage. Trois nouveaux documents viennent compléter les documents de Rte : une étude d'enfouissement dans les environs de la Pévèle dans le bassin minier, une étude sur les raisons d'être du projet et une troisième présentation de "l'après-débat". La réunion de ce soir sera d'ailleurs consacrée essentiellement à l'ensemble de l'après-débat, l'intention de Rte dans le cas de la poursuite du projet.

Il rappelle les mécanismes du débat public. Le débat public est venu compléter des procédures existantes. Il est présent très en amont d'un projet et a pour principal objectif d'orienter les choix du Maître d'Ouvrage, Rte. Les procédures existantes sont : les mesures compensatoires, les méthodes de suivi du projet. Et enfin, la gouvernance de la concertation. Le projet envisagé par Rte sera mis en service au plus tôt en 2017. Dans l'intervalle, Rte va devoir suivre son projet, permettre d'influer sur les choix qui vont être faits. La gouvernance de la concertation implique que toutes les décisions prises seront concertées.

Enfin, le Président rappelle qu'une réunion supplémentaire se tiendra le 9 février à Thumeries au cours de laquelle Rte présentera ces études d'enfouissement de la ligne. Avant le 13 avril, la Commission Particulière remettra son bilan de l'ensemble du débat public. Dans le même délai, le Président de la Commission Nationale du Débat Public remettra également sa synthèse. Et dans les trois mois qui suivront, aux alentours du 13 avril, Rte rendra publique la suite qu'il entend donner à ce projet.

Avant de passer la parole aux autres intervenants, Monsieur Giacobino remercie Monsieur Corbisez, maire de Oignies, de son accueil.

Mot de bienvenue de M. Jean-Pierre Corbisez Maire de Oignies

Monsieur Corbisez souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes dans la salle, aux élus, maires, adjoints aux maires, représentants du monde associatif et citoyens, pour une réunion qu'il considère ô combien importante. Pour lui cet instant est à la fois un débat, mais aussi un échange qui se doit d'être ouvert sur des enjeux de société et de santé publique. Les problématiques abordées sont donc décisives, car, outre l'amélioration du service de distribution de l'électricité, ce projet prend place sur un territoire en pleine mutation et en particulier dans cette partie de l'agglomération d'Hénin-Carvin où d'importants changements territoriaux sont envisagés. La situation se complique en adjoignant un projet d'une telle envergure au sein d'un véritable enjeu de développement du territoire pour les années à venir.

Présentation de la Commission Particulière du Débat Public

La Commission Nationale du Débat Public a été créée par la loi du 19 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'Environnement et, à titre indicatif, à l'époque où Michel Barnier était Ministre de l'Environnement. Cette loi a été suivie d'un décret d'application en mai 1995, puis en 1999 qui a rendu la Commission Nationale du Débat Public indépendante de l'État. Par la suite, deux lois importantes ont organisé ce débat public : la loi du 29 février 2002 relative à la démocratie de proximité et la loi du 10 juillet 2010, couramment appelée Grenelle 2. La Commission Particulière du Débat Public est une émanation de la Commission Nationale dont les membres ont été désignés le 6 avril 2011. Six à égale parité : **Michel Giacobino**, son président, ingénieur général des Ponts et Chaussée ; **Violette Le Quéré-Cady**, dessinatrice en bandes dessinées et scénariste ; **Ariane Métais**, Consultante en concertation ; **Elisabeth Ascher-Campagnac**, Directrice de Recherche à l'école des Ponts et Chaussées et sociologue ; **Pierre Lorent**, Conseiller en sécurité qui est la partie belge de cette Commission Particulière puisque l'artère principale de transport d'énergie électrique dont il est question se prolonge chez nos voisins Belges ; et enfin **Claude Brulé**, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics. Parmi les missions essentielles de la Commission, elle se doit d'observer une neutralité la plus complète. La Commission n'a pas d'avis sur ce projet, mais doit reproduire les dires, les observations et les propositions de chacun. Elle joue un rôle essentiel, et veille à ce que le Maître d'Ouvrage, ou son représentant, apporte des réponses complètes à tout questionnement.

Présentation du projet de renforcement de la ligne Avelin - Gavrelle

Rte, Réseau de Transport d'Électricité, est une entreprise publique dont la tâche consiste à faire le lien entre le monde de la production et de la consommation d'électricité. Rte ne produit pas d'électricité, mais détient l'ensemble du réseau électrique sur le territoire français. Sa tâche est de l'entretenir, de le développer si nécessaire, et d'optimiser

l'acheminement de l'électricité depuis les producteurs jusqu'aux consommateurs, à la fois sur le territoire de la France mais aussi au-delà de ses frontières. Les consommateurs directement raccordés au réseau de Rte sont quelques industries et PME-PMI, les sous-stations qui alimentent les voies ferrées électrifiées, la voie du TGV et les trains régionaux. Donc, le réseau Rte comprend les lignes 400 000, 225 000 et 90 000 Volts.

A la différence de la plupart des autres lignes 400 000 Volts de la région Nord, ou même de la France où chaque file de pylônes transporte deux lignes électriques, la ligne Avelin – Gavrelle n'en contient qu'une. Ce maillon du réseau est aujourd'hui régulièrement saturé, et pourrait conduire à des problèmes d'exploitation du réseau ou des risques d'incidents importants. A la suite d'analyses menées depuis 2009, Rte a décidé de proposer un projet de reconstruction de cette ligne pour la rendre homogène aux ouvrages du reste du réseau, en mettant deux lignes éclectiques dans la même file de pylônes.

Les raisons principales à ce projet de renforcement :

- L'évolution des flux d'énergie, conséquence de l'évolution de la production d'électricité.
- L'évolution de la localisation et de la nature des moyens de production, avec dans la région Nord – Pas-de-Calais, des projets de construction de centrales à cycles combinés gaz et des moyens de production d'énergies renouvelables (parcs éoliens dans le Nord – Pas-de-Calais, la Picardie, l'Allemagne, parc off-shore de la mer du Nord et la Manche).
- L'intensification des échanges européens liée à la solidarité entre les pays européens.

Les caractéristiques techniques du projet :

Les trois systèmes de phases en haut du pylône de la ligne existante passeraient à six, donc deux lignes, une de chaque côté du mat du pylône. Ce pylône sera plus haut de dix mètres et passera de 40 mètres à 50 mètres de hauteur avec une envergure qui passera de 27 mètres à 33 mètres de large.

Le budget du projet est d'environ 80 millions d'euros, hors mesures de compensations qui ne sont pas définies à ce stade du processus et qui pourront être élaborées au fur et à mesure de l'élaboration du projet. Le financement est assuré par Rte propriétaire du réseau mais répercuté sur les consommateurs par une taxe sur le transport de l'électricité.

Le planning du projet :

La Commission Particulière du Débat Public a jusqu'au 13 avril pour remettre son rapport de synthèse. Trois mois supplémentaires sont accordés à Rte pour communiquer sa décision, d'ici le 13 juillet 2012 et annoncer publiquement la suite qu'il entend donner à ce projet. Si le projet se poursuit, Rte devra définir en concertation, avec tous les acteurs du territoire et le grand public, le tracé dit de moindre impact environnemental. Ces années de concertation servent à définir à la fois le tracé et les mesures de compensation associées aux impacts de l'ouvrage. Un moment clé, l'enquête publique prévue vers 2014-2015. Les résultats de toutes ces études seront à nouveau présentés au grand public, avec l'étude des impacts, les moyens de les réduire et les compensations des impacts résiduels.

Vient ensuite dans les années 2015-2016, le choix de l'emplacement exact des pylônes, en concertation de proximité avec les riverains et les propriétaires pour ouvrir le chantier qui s'étalerait sur deux années.

La phase de concertation

Cette phase précède l'enquête publique. Rte envisage cette phase de manière nouvelle avec de nouvelles façons de travailler impulsées par les lois récentes ; notamment, la loi du Grenelle 2.

Rte présente donc ce dispositif qu'il entend mettre en place, libre aux citoyens de se l'approprier et de l'améliorer :

- poursuivre les échanges et la réflexion collective (à l'image des cahiers d'acteurs)
- faire participer le public à l'élaboration du projet,
- informer en toute transparence tout au long du projet par l'intermédiaire d'un site internet où toute l'information mise à jour sera à la disposition du public, ainsi qu'un espace de questions / réponses afin de continuer les échanges.

Pour que ceci fonctionne d'une manière satisfaisante pour le public, Rte demande à la Commission Nationale du Débat Public de désigner un garant afin de surveiller ce processus dans les phases qui précèdent l'enquête publique.

Les outils d'implication du public

Rte pense inaugurer ce processus sur ce projet :

- mise en place d'ateliers territoriaux réunissant des volontaires impliqués dans le projet qui voudraient y contribuer (journées de discussion thématique : diagnostic du territoire, vécu du territoire, les mesures de compensation, l'impact paysager et d'autres sujets),
- réunions publiques pour informer en toute transparence l'ensemble des personnes, sur l'avancement du projet et afin de rendre compte des ateliers territoriaux,
- toutes autres propositions provenant des citoyens.

Les outils d'information du public

Classiquement, Rte édite un journal concernant un projet que les riverains reçoivent régulièrement dans leurs boîtes aux lettres. Rte souhaite aller plus loin avec :

- la création d'un site Internet avec un espace de questions / réponses,
- des permanences en mairies, dans toutes les phases de concertation pour venir, de manière très proche, à la rencontre des citoyens sous la vigilance du garant de la concertation, et chaque compte rendu sera mis à disposition sur le site internet,
- de la formation aux personnes qui le souhaitent par l'ouverture de leurs installations à l'abri des regards, les postes électriques, le centre de contrôle régional, l'explication aux personnes qui souhaitent progresser dans la connaissance du fonctionnement de l'énergie électrique, et répondre à toutes les questions techniques à ce sujet.

Et pour conclure ce dispositif de participation et d'information du public, l'État viendra jalonner ce processus par des décisions qui sont prises par le Préfet. Donc, toutes les données collectées au cours des ateliers territoriaux et des réunions publiques serviront à nourrir les réunions pilotées par le Préfet. Habituellement, ces réunions réunissent les élus, les services de l'État, les aménageurs, les acteurs économiques, la Chambre Consulaire de la profession agricole et les associations. Rte met en place ce genre de dispositif pour associer les citoyens, les faire participer et les informer régulièrement tout le long des étapes du projet jusqu'à l'enquête publique.

L'association Pévèle Environnement

Monsieur Claude Fauqueur, Président de l'association Chlorophylle Environnement, a pu

prononcer quelques mots introductifs en se félicitant tout d'abord de la mise en place de la Commission du Débat Public qui permet, en amont, d'instaurer un dialogue, d'avoir un vrai débat sur des questions profondes et citoyennes. Il invoque le souhait qu'un tel dispositif puisse se décliner au niveau de chaque enquête publique, car souvent le constat est que les citoyens se retrouvent souvent devant le fait accompli. Deuxième point important émanant du milieu associatif : l'enjeu de santé publique. En tant qu'association de défense de l'Environnement, ils sont et seront extrêmement vigilants sur ce point. Le citoyen, a besoin d'être informé, d'avoir de la transparence et de la lisibilité dans ces questions qui touchent notre société.

De plus, l'intérêt apporté aux corridors écologiques, aux espaces naturels protégés, à la faune et à la flore sera une priorité de préoccupation. Là aussi, c'est avant tout une opportunité à travers l'association Pévèle Environnement de présenter une perspective, une initiative proposée dans le domaine de la protection de l'Environnement.

Monsieur Louis-Marie Dumon, Président de l'association Pévèle Environnement, était venu faire une proposition, ou plutôt une contre-proposition au projet de Rte. Malheureusement, suite à de multiples interventions spontanées dans la salle, il n'a pas eu l'opportunité de présenter la solution alternative qu'il comptait dévoiler à Rte.

Questions/réponses

Impact des champs électromagnétiques sur la Santé

- Les risques des ondes électromagnétiques. Les études qui sont faites donnent quoi ?

. Le réseau de transport électrique concerne le 50 Hertz, ce que les scientifiques appellent les Extrêmement Basses Fréquences. La question sanitaire a été posée en 1979 pour la première fois et depuis, il y a eu au moins 15 000 publications internationales. RTE finance d'ailleurs certaines études. RTE se base sur la réglementation et a l'obligation légale de respecter un seuil de 100 μ T (micro tesla), fixé par l'OMS et repris dans une Recommandation européenne.

Depuis le 1^{er} décembre 2011, une loi impose que les ouvrages soient contrôlés par un organisme indépendant. Le public aura accès aux mesures de champ magnétique produit par la ligne Haute Tension après sa mise en service.

- Souvent on met en évidence cette norme de 100 μ T (micro tesla), or il y a quand même l'Agence de Sécurité et du Travail, l'AFSSET qui reconnaît qu'il y a une réelle incidence sur la santé et notamment un impact sur la leucémie des enfants à partir de 0,2 μ T (micro tesla). Ce qui fait, et je ne me suis pas amusé à faire le calcul, mais considérablement beaucoup moins que les 100 μ T (micro tesla) derrière lesquels, bien souvent on se réfugie.

. Les seuils sur lesquels se fondent RTE sont des seuils issus d'une réglementation appliquée au réseau de transport d'électricité uniquement. Il n'existe pas de norme sur le réseau de distribution, ni sur le réseau interne des maisons, ou les appareils électriques. Si la norme baisse, RTE se mettra en conformité.

- On entretient souvent la confusion autour des 100 μ T (micro tesla), et notamment des appareils ménagers qu'on a chez soi. C'est sans doute beaucoup plus risqué d'être autour de 0,2 – 0,8, T (Tesla) à 100 mètres qui est susceptible d'être mesuré 24h/24 - 7jours/7, que d'être 2-3 secondes à 50 centimètres de son micro-ondes. Parce que c'est souvent les exemples qu'on évoque : chargeurs de téléphone, fours à micro-ondes. Mais on comprend aisément que, même si effectivement les émissions sont plus fortes dans ces appareils-là, on n'y passe pas sa vie, et encore moins à 30 centimètres. Donc, souvent la confusion est entretenue entre ces 100 μ T (micro tesla), et là c'est le Parlement Européen aussi qui l'a mentionné et a clairement demandé qu'on distingue les émissions chroniques des émissions qu'on a au sein de la maison, mais dont on arrive à se dégager aisément.

. La connaissance de l'exposition des populations s'est affinée au fur et à mesure des études. Des études « d'expologie » ont montré que parmi les populations qui sont exposées à plus de 0,4 μ T (micro tesla), la cause du réseau de transport d'électricité était minoritaire, voire non trouvée dans les échantillons. Les expositions importantes proviennent des transports en commun, métro, tramway ou train, les portiques antivols dans les magasins, les consoles de jeux, les radioréveils près du lit, etc. et non la présence de ligne à Haute ou Très Haute Tension.

- La dernière fois que je me suis exprimé, je vous ai rappelé Coutiches, et la problématique Coutiches a été suffisamment grave pour qu'à l'époque vous rachetiez les maisons et que vous fassiez ce qu'il faut au sujet des suivis sanguins. Parce qu'il s'était avéré à Coutiches que les scintigraphies avaient révélé que des organes de réserve, comme le foie et la rate n'avaient plus de stock en Fer. Nous ne souffrions pas d'une carence, mais d'une mauvaise répartition du Fer dans l'organisme. C'est-à-dire que l'effet électromagnétique sur les populations proches des lignes a des conséquences sur le corps humain qui est constitué de beaucoup d'eau et qui comporte du Fer. Le Fer réagit bien évidemment. Alors quand vous parlez de Coutiches avec moi, la dernière fois vous me dites "non on ne fera pas de suivi sanguin sur les populations ici". Alors, j'ai découvert sur Internet que pour une autre ligne, celle de la ligne THT Cotentin-Maine, vous avez accepté toutes ces mesures. Vous avez accepté le rachat des maisons, vous avez accepté le suivi sanguin, le suivi santé, vous avez accepté toutes sortes d'analyses de mesures acoustiques et des champs magnétiques à l'intérieur ou à l'extérieur des habitations et une prise en charge personnalisée de la santé. Pourquoi toutes ces mesures vous les acceptez sur un autre réseau, et ici, dans le Nord – Pas-de-Calais, elles ne seraient pas acceptées ? Les habitants du Nord – Pas-de-Calais ont autant d'intérêt que les habitants du Cotentin. Y-aurait-il des sous-citoyens ?

. La position de RTE n'est pas en faveur d'un suivi sanguin pour ne pas entretenir une quelconque angoisse autour de prises de sang. Par contre, face à l'inquiétude de ne pas voir un nouveau Coutiches se reproduire, RTE propose d'associer un institut de veille sanitaire, ou à des observatoires régionaux de la santé d'apporter une vigilance particulière ou d'introduire dans leurs études des populations qui seraient à proximité de la future ligne pour qu'il y ait un regard de spécialistes sur l'évolution de l'état de santé de ces populations.

RTE rappelle ? concernant Coutiches, que des professeurs en hématologie auraient conclu que les niveaux trouvés ne pouvaient pas être qualifiés d'anémie, que de telles valeurs pouvaient se retrouver dans la population normale, et qu'on ne pouvait pas conclure que la cause pouvait être la présence de la ligne ou la présence de l'électricité.

- Il en va de la liberté de chacun de vouloir défendre la santé de sa famille et il ne doit pas y avoir de personnes ou de groupes de pouvoir juger à leur place leur souhait de vouloir défendre leur famille. L'amiante ce n'était qu'une blague, ce n'était que des inventions de salariés qui voulaient se faire engraisser sur le compte de la société et ça n'empêche qu'il y a eu quand même des morts. Et c'est comme dans bien d'autres cas où on se retrouve toujours après coup, avec des personnes, enfants ou adultes sujets à des maladies par rapport à un certain nombre d'installations. Encore une fois on veut diminuer les choses, on veut faire des économies sur le dos des gens du Nord et du Pas-de-Calais. Je reprendrai aussi que quand même à une époque les gens du Nord ont permis à la France de se relever avec des milliers de personnes qui ont eu la silicose et qui pour un bon nombre n'ont pas non plus été reconnus parce que c'était des fainéants, des gens qui voulaient se faire engraisser sur le compte des houillères.

. Les industriels de l'amiante ont été condamnés pour avoir continué à exploiter un produit qu'ils savaient nocif pour la santé. Pour le réseau électrique, c'est très différent. Lorsque les premières questions posées par les scientifiques sont apparues dès 1979, l'industrie électrique s'est emparée du sujet, leurs salariés étant les plus exposés. Depuis, ils suivent la recherche. Et pour l'instant RTE affirme que les résultats de recherche ne montrent pas

de lien avéré entre la présence de champ magnétique et les effets nocifs sur la santé.

- Je voudrais juste revenir sur ce que vous avez dit par rapport au fait qu'il n'y aurait pas de relation de cause à effet entre les lignes à Très Haute Tension et effets sur la santé... J'ai pourtant juste sous mes yeux une étude menée par un laboratoire de l'Université de Nice Sophia-Antipolis, donc on peut considérer que c'est quand même indépendant et sérieux, et qui montre que des enfants qui sont nés et habitant à plus ou moins de 200 voire 600 mètres d'une ligne, ont des risques d'attraper une leucémie. Je ne détaille pas... bon le risque il est là et même s'il est infime parce qu'effectivement c'est un virgule machin, d'accord. Un enfant c'est un enfant, donc même pour un, le risque ne peut pas être pris. Donc, pourquoi continuer ce projet ?

. Rte fait confiance à l'expertise collective des spécialistes. Des organismes nationaux et internationaux analysent les études et font des recommandations. Rte ne fait que respecter la réglementation en vigueur.

- Je suis membre de la Commission du Débat Public et c'est précisément parce que je suis membre de la Commission que j'ai envie de rappeler quand même, les séances précédentes et en particulier nous avons organisé une séance à Courcelles sur la Santé et on ne peut pas dire, à la suite de ce débat qu'il n'y a rien du tout. L'experte spécialiste du cancer qui était là a dit qu'il y avait au moins des choses qui étaient sans doute petites, mais on ne peut pas en conclure qu'il n'y a rien. En revanche on a du mal à établir le lien de causalité, mais il y a quelque chose pour le moins, et même la classification c'est un risque possible. Donc, il faut tenir compte de toutes ces données-là et constater qu'on est dans une situation d'incertitude, de controverse. Donc, je pense que tout ça, ça a été inscrit dans les Verbatim de la Commission du Débat Public, c'est un acquis des séances du débat public, il faut continuer d'avancer avec tout ce qui a pu être déjà accumulé.

. La démarche de Rte est une démarche d'ingénieur, une démarche raisonnable. De la connaissance est accumulée, des spécialistes l'analyse, en déduisent des règles et Rte respecte ces règles.

L'opportunité du projet au sein d'enjeux énergétiques, climatiques et objectifs de développement

- Nous avons bien compris qu'il s'agissait de la problématique d'envisager l'extension nationale et internationale. Est-ce qu'on va aller aussi vers une extension des lignes en direction des nouveaux pays européens ? Parce qu'on est toujours dans la même logique du plus, plus, plus ! C'est-à-dire qu'on va donner des parts de marché et investir dans d'autres pays et la vocation de Rte c'est bien entendu de continuer dans cette logique. Donc, on va vendre des centrales nucléaires dans ces nouveaux pays, on va créer des nouvelles structures industrielles et on va aussi acheminer, etc. Et comme il y aura un décalage, on va de toute façon enrichir et améliorer leur réseau. Alors, moi je suis quand même un peu surpris. On est dans une logique maintenant de renationalisation. On est dans une logique de relocaliser l'emploi, alors que j'ai bien compris qu'il s'agit de desservir avec du 20 000 Volts, on n'a pas besoin de lignes de 400 000, qui, de toute façon, ne sont jamais que des lignes – autoroutes. Alors, quel est l'intérêt ? Quel est l'intérêt

national, notamment ? Et pour l'international, on a bien compris que c'était le retour sur investissement qui était en jeu. Donc, à terme on se doute bien qu'on est toujours dans le principe du partenariat public / privé. Les besoins ce sont simplement ces rêves de gigantisme, ces rêves de grandeur, mais jusqu'à quand ?

. Rte ne produit pas d'énergie, mais doit faire face à l'évolution de la production de l'énergie électrique. Les énergies renouvelables, ce ne sont pas forcément des énergies décentralisées locales. Il faut donc un réseau pour acheminer cette énergie de là où elle est produite à là où elle est consommée.

Concernant, le projet Avelin – Gavrelle, c'est un projet qui n'est pas lié au nucléaire. Aucune évolution du parc nucléaire au niveau régional n'est inscrite dans les hypothèses et les conditions d'études de Rte. Les flux qui augmentent sur cette ligne depuis 5 ans proviennent de nouvelles centrales à gaz et des champs d'éoliennes du Nord de l'Allemagne.

En ce qui concerne l'extension en direction des nouveaux pays européens, c'est déjà le cas. Le réseau électrique européen est interconnecté dans toute l'Europe occidentale de la Pologne, la Tchéquie, l'ex-Yougoslavie, etc. La sinusoïde de 50 Hertz passe par le zéro au même moment à Marrakech, Varsovie, Brest et Berlin, en Espagne et au Portugal. Toute l'Europe est déjà interconnectée et cette interconnexion qui existe depuis des décennies est de plus en plus sollicitée du fait de l'augmentation d'énergies intermittentes. L'évolution du réseau de transport d'électricité est intimement liée à l'évolution des lieux de production.

- Le problème ne se pose pas en ces termes, le problème se pose en termes de consommation. Rte reconnaissait début janvier que la consommation avait encore baissée en 2011. Il va de soi qu'il serait intelligent, logique, souhaitable que la consommation continue à baisser, et non pas continuer à produire de l'électricité en plus. On n'a pas prévu de fermer des centrales nucléaires, à ce que je sache. On continue de construire de l'électricité, en plus. Pourquoi ? Elle sert à quoi ? Voilà la question à laquelle on aimerait que vous répondiez. Avec ce qui est en train de se passer dans l'éolien qui est une vraie manne financière, et la part de Rte qui va augmenter énormément vu que toutes les lignes, vu toute la re-modification de réseau que vous allez être obligé de faire pour transporter cette énergie éolienne. Il m'étonnerait beaucoup que les factures d'électricité, effectivement, diminuent.

. L'évolution de la production d'énergie entre Lille et Arras est due à de nouvelles centrales implantées à des endroits différents qu'il y a cinq ans. Rte prévoit qu'en 2020 de nouvelles centrales viendront s'implanter à d'autres endroits, encore. Par conséquent, ce n'est pas une question d'augmentation de la consommation en Nord – Pas-de-Calais. Particulièrement le Nord – Pas-de-Calais est une région atypique en France où la part de l'industrie dans la consommation électrique est beaucoup plus importante : quasiment le double de ce que l'on rencontre dans le reste de la France. Or, la consommation industrielle diminue beaucoup, ce qui entraîne une baisse de la consommation depuis plusieurs années.

Les flux qui concernent la ligne Avelin – Gavrelle dépassent l'échelle géographique de la région administrative.

- Oui, mais ce qu'il faut faire c'est éliminer une partie du chauffage électrique, pas produire de l'électricité en conséquence.

. Cette considération n'entre pas dans le champ de compétence de RTE. Les plans d'action mis en place au niveau national pour isoler les bâtiments, diminuer leur consommation énergétique sont des points que RTE prend en compte dans ses prévisions. RTE observe que le secteur de la consommation électrique est en augmentation, compensée par la diminution du secteur industriel. Ce sont les nouveaux usages de l'électricité chez les particuliers. RTE n'a pas vocation à imposer des choix, mais doit prendre en compte, dans ses prévisions les évolutions en termes de démographie, d'augmentation du nombre d'habitants, d'augmentation du nombre de ménages en France, d'évolution du taux d'équipement des ménages en termes d'équipements électriques, etc. le dimensionnement du réseau de transport d'électricité sera fait en fonction de tous ces scénarios de prévision.

En ce qui concerne le projet du renforcement de la ligne Avelin – Gavrelle, il n'est pas lié à l'augmentation de la consommation de l'énergie, mais à l'évolution de la nature de la production, de sa localisation et de son intermittence.

- Je ne sais pas s'il n'y a pas eu une erreur tout à l'heure quand vous disiez que nous importions de l'électricité de l'Allemagne sachant que nous avons quand même la meilleure centrale nucléaire qui a été implantée dans les années 70 qui s'appelle Gravelines. Alors, moi j'ai des doutes quand même sur l'importation de l'électricité de l'Allemagne vers la France.

. Non, RTE n'a pas fait d'erreur. Sur l'année 2009-2010, la France a importé plus d'énergie provenant d'Allemagne qu'elle n'en a exportée. En période de froid, au moins 20 000 ou 25 000 mégawatts sont consommés en France qui ne proviennent pas des centrales nucléaires françaises.

- En réaction à tout ce qui a été dit et pour essayer de nourrir ce débat, j'insisterai sur le fait que le débat de fond porte quand même sur la production énergétique, sur la centralisation de cette production et par voie de conséquence, des choix qui vont être conditionnés. Alors, c'est vrai qu'on n'en parle pas beaucoup, mais c'est quand même le débat de fond que de se demander si on continue de centraliser ou à l'inverse si on réfléchit à des alternatives en termes de production plus proches des besoins.

. Pas de réponse.

- Vous voyez bien que dans la salle pas mal d'entre nous sont vraiment très inquiets. Pas mal d'entre nous auraient souhaité un débat sur 'ligne THT ou pas', alors que vous voulez nous imposer un débat sur un trajet ! Or, les dés sont parfaitement pipés puisque de fait, l'EPR de Flamanville va quand même exister, de fait les champs d'éoliennes se multiplient et à partir du moment où on produit cette énergie-là, on sera obligé de la transporter. Si vous estimez que les dés ne sont pas pipés, alors quelle autre solution avez-vous ?

. Si RTE a saisi la Commission de Débat public, c'est qu'il pense avoir un intérêt à faire le projet.

- Vous savez très bien que notre facture augmente parce qu'on en produit trop d'électricité. Et qu'on est obligé de refaire le réseau et tout ça pour une production qui n'est pas du tout locale.

. Rte ne peut pas se prononcer sur l'évolution du prix de vente de l'électricité, son métier est de la transporter, de construire et d'aménager un réseau pour accueillir toutes les productions, et d'acheminer toute l'électricité produite d'une manière sûre et pour un coût minimum.

- Mais vous arriverez quand à saturation ? Est-ce que vous le savez ? Parce qu'on va continuer à construire des centrales à gaz, de l'éolien off-shore et de l'éolien sur terre, mais on va s'arrêter quand ? Vous allez vous arrêter quand de nous construire et de mailler le territoire avec des pylônes avec des fils ? Lorsque la pénurie des métaux se sera installée, ou est-ce qu'auparavant il y aura une pénurie sur l'Uranium, ou alors est-ce que vous allez vous arrêter lorsque tous les pays environnants auront fait faillite ? Vous avez une idée de ça ? Qu'est-ce que vous avez comme idée de produire, jusqu'à quand ? Jusqu'à la fin des temps ! On a déjà compris qu'on allait avoir du mal à suivre avec tous les objets qui nous sont fournis, de l'i Pad ou de n'importe quoi d'autre, on ne peut pas passer plus que 24 heures par jour devant un écran, on peut pas avoir quinze i Pad, on ne peut pas avoir trente téléphones portables ou alors ce serait vraiment de la mégalomanie. Alors, vous allez vous arrêter quand, de produire jusqu'à plus soif ?

. Cette question ne revient pas à Rte. C'est une question à poser à tous les gens. Rte ne décide pas du taux d'équipement de chaque français. Par rapport au réseau de la région Nord – Pas-de-Calais, et du trajet électrique entre Lille et Arras, la ligne est prévue en fonction de prévisions d'ici 2020. Rte se base sur des données de constructions de nouvelles centrales, sur des puissances éoliennes, photovoltaïques données par les Schémas Régionaux Climat – Air – Énergie.

L'enfouissement

- La différence de rayonnement entre un enfouissement et l'aérien, est-ce qu'il y a beaucoup moins de rayonnements si c'est enfoui ?

. Rte a édité un document dans lequel la courbe du rayonnement est reprise. Dans une configuration de transit maximal, une ligne aérienne émet un champ magnétique moins intense mais qui décroît moins vite qu'une ligne souterraine où le champ est par contre plus intense à proximité, puisqu'elle se trouve enterrée à une distance d'un mètre, un mètre cinquante.

- Est-ce qu'on pourrait avoir moins de rayonnement, si c'était encore plus enterré ?

. Oui, par contre la difficulté résiderait dans la chaleur accumulée dans les fils. La chaleur a plus de mal à s'évacuer lorsque les fils sont enterrés. La solution est d'augmenter le nombre de fils, ce qui complique l'installation et en augmente le coût.

- Vous aviez parlé de cet enfouissement de la ligne. Il me semblait pourtant qu'au début de votre étude financière, ça n'était pas possible. D'abord c'est parce que c'était trop cher et puis de deux, je pense qu'on ne pouvait pas enfouir une ligne à 400 000 Volts.

. La ligne proposée par Rte est une ligne en technique aérienne, la technique souterraine étant beaucoup trop chère. A la demande de la Commission et de certains élus de la Pèvelè, Rte a réalisé des calculs sur une partie de la ligne en souterrain et non pas sur la totalité, comme cela était présenté dans le dossier du Maître d'Ouvrage. Le ratio reste d'un facteur dix. La ligne aérienne coûte dix fois moins chère que la technique souterraine. La position de Rte est dictée par le contrat de service public signé par six Ministres et le Président de Rte, et fixe les obligations de service public de Rte, dont la façon d'insérer le réseau électrique dans l'Environnement. Dans ce contrat de service public, il est bien stipulé que le réseau de 400 000 Volts, est en technique aérienne et peut être, à titre exceptionnel, réalisé en technique souterraine. Le titre exceptionnel étant pour la traversée des zones urbaines denses, la ligne Avelin – Gavrelle ne rentre pas dans ce cas de figure.

Le coût

- Vous comprendrez que 80 millions d'euros d'investissement, ça paraît pour tout le monde ici, une somme considérable. Les gens, ici ils attendraient plutôt qu'on fasse en sorte qu'on œuvre pour limiter les factures d'Edf parce qu'elles deviennent de plus en plus fortes, et je crois savoir qu'elles devraient encore augmenter.

. La part du transport de l'électricité a diminué depuis dix ans sur la facture des consommateurs. Rte, sous la pression de l'État et du régulateur, a fait des efforts de l'ordre de 3 % par an de diminution de la facture. La partie production de l'électricité ne dépend pas de Rte, mais d'ErDF.

Le principe des compensations

- Moi, j'ai une question précise, j'aimerais savoir ce que vous appelez la compensation. Votre terme, je ne sais pas quoi qui va sans doute limiter les dégâts sur l'Environnement. D'une manière concrète, s'il vous plaît...

. Cette notion de compensation a été légiférée récemment dans le code de l'Environnement. C'est une démarche complète pour un aménageur comme Rte. Le point d'entrée, c'est que Rte reconnaît que l'ouvrage a un impact. Il a un impact sur le milieu naturel, sur le paysage, et sur le cadre de vie. L'objectif de Rte est de limiter au maximum ces impacts. La démarche se fait en trois temps : éviter, réduire et compenser :

1. éviter au maximum les impacts : choisir un tracé afin d'éviter les zones les plus sensibles en termes de patrimoines, de bâtis ou de milieux naturels.
2. réduire l'impact : installer des sphères avifaunes, par exemple pour protéger les oiseaux des collisions. Ou choisir des pylônes plus petits et plus proches les uns des autres afin de préserver certains panoramas.
3. compenser les impacts résiduels : impact sur le milieu naturel par la reconstruction des milieux naturels endommagés afin de protéger les espèces concernées, et l'impact visuel ou l'impact paysager par l'enfouissement des lignes de niveau de tension inférieur.

Le principe des indemnisations

- Je vis à 300 mètres de l'autoroute A1 et je suis en plein dans le corridor de votre tracé Ouest. J'ai aussi la chance déjà d'avoir une ligne à 90 000 Volts juste à côté et une canalisation de gaz à haute pression. Donc, tout ça pour desservir évidemment les pays étrangers. Alors, en fait je voulais savoir tout simplement si vous choisissez, et je ne me fais pas beaucoup d'illusions je pense que c'est un projet qui est quasiment un projet d'État donc, la ligne se fera. Que va-t-il advenir de mon habitation ? Parce que je n'imagine pas rester dans un endroit avec une ligne à 400 000 Volts à quelques... même pas à 100 mètres de là où je suis. Je voulais savoir si ces mesures de compensation dont on a parlé tout à l'heure, ben si ça comprenait ça et bien sûr à quelle hauteur ?

. Nous sommes ici dans le domaine de l'indemnisation et non de la compensation. La compensation est une fonction collective, comme par exemple compenser un impact visuel pour la collectivité. Par contre, si un citoyen subit un préjudice, il a le droit d'être indemnisé. Si le propriétaire d'une maison subit un préjudice de la présence d'une nouvelle ligne électrique Haute ou Très Haute Tension, RTE doit l'indemniser. Plusieurs indemnités sont prévues. Le préjudice agricole du fait de la superficie neutralisée par la présence d'un pylône ou la gêne occasionnée à l'exploitant agricole. Des barèmes d'indemnités existent depuis plusieurs dizaines d'années et sont remis à jour régulièrement par le Ministère de l'Agriculture et des Chambres d'Agriculture. Et plus récemment, l'indemnisation du préjudice visuel : indemnisation de propriétaires en fonction de la dépréciation de la valeur immobilière de leur bien du fait de la présence d'une ligne à proximité de leur habitation.

Le rôle du débat public au sein d'un enjeu de société

- Ce qui m'interroge le plus, c'est qu'on ne parle jamais de nucléaire. On parle de création de nouvelles centrales, etc. Quand est-ce qu'on va parler effectivement de la France qui est la plus grande productrice de nucléaire au monde, enfin peut-être pas au niveau des statistiques, mais qui produit, qui vend, etc. et qui compte en faire le fleuron français... J'aimerais bien qu'on parle un peu de ça aussi.

. Le débat public concerne une ligne électrique. Il n'y a pas de débat général sur l'ensemble de l'énergie électrique, on peut le regretter, mais c'est ainsi. Le débat porte sur le renforcement d'une ligne électrique entre Avelin et Gavrelle, sur l'ensemble des procédures de concertation, sur des décisions qui feront suite à une enquête publique et pas sur l'ensemble de la consommation ou de la production de l'électricité dans le monde entier.

- Ce schéma dont vous parlez, le Schéma Régional, c'est du pipi de chat je suis désolé. Les alternatives qu'on prévoit c'est ce qui est rentable pour les actionnaires, ce qui est rentable pour les gens qui mettent du pognon là-dedans. Donc, que ce soit de l'éolien industriel ou que ce soit autre chose, on fait la part belle, c'est l'effet d'aubaine. C'est d'ailleurs pour ça qu'on a arrêté le photovoltaïque. Maintenant, est-ce qu'on veut réellement se pencher sur ce que va devenir notre société ? Parce que ce n'est pas seulement « des économies » notre société, ce sont des gens de toutes sortes, de toutes formes de vie, de la faune, de la flore, de l'animal d'élevage et de l'humain, et oui y'a pas que le fric. Alors, qu'est-ce que l'on projette ?

. Pas de réponse de RTE, la séance étant interrompue inopinément.

Commentaires sans réponse du Maître d'Ouvrage

Je vais recentrer le débat. Parce que des questions sont posées, même hors micro, et sont très importantes. Effectivement, contrairement à ce que disait Monsieur Giacobino, les débats ne sont pas véritablement ouverts. C'est-à-dire qu'au point de départ, on a toujours une impression que c'est RTE qui dirige le débat. On part du principe qu'on a besoin de plus d'énergie, dans une optique à 2020. C'est bien de RTE. Par conséquent, on se heurte à une première difficulté parce que fondamentalement, on n'est pas du tout dans cette optique-là, et au contraire, on est dans des mesures de baisse de consommation d'énergie. La deuxième difficulté dans le débat, c'est qu'on oublie que tout ce système-là, est un système très centralisé. C'est-à-dire qu'on ne se préoccupe que de la taille des pylônes et on ne se préoccupe pas d'autre chose. Alors là, on va parler d'enfouissement, de compensations, de variantes Est - Ouest, de déplacer éventuellement des structures, en fonction des souhaits des différents particuliers, des organisations. Mais sur le fond du problème, on ne discutera pas. C'est-à-dire qu'on n'aura pas un débat véritable pour savoir si ce projet est utile, ou s'il ne l'est pas. Pour moi, personnellement, il ne l'est pas dans la mesure, où nous entrons dans une période d'économie d'énergie, d'isolation des bâtiments, voire du refus de se chauffer par l'électricité. Actuellement, on vit vraiment une aberration du système français, les maisons sont essentiellement chauffées par l'électricité, qui est un chauffage le plus coûteux possible. Ensuite, évidemment, et ça a été dit tout à l'heure, l'impact au niveau de tout ce qui est nucléaire est laissé de côté, alors que c'est une source d'énergie qui est dangereuse, et ça RTE n'en tient pas compte. Ils partent du principe qu'on va s'occuper uniquement de ce qui existe. On ne va certainement pas penser à réfléchir également sur les éoliens off-shore. Et encore moins, sur l'impact sanitaire on fait l'impasse... Oui, y'a une absence de débat. RTE a toujours esquivé la question de l'opportunité du projet. Vous considérez que c'est un débat idéologique. Ce n'est pas un débat idéologique, c'est un débat de société. Et dernier point sur lequel il me paraît important également de poser la problématique, c'est de raisonner en terme local. C'est-à-dire essentiellement de petites productions et non pas de grosses productions comme vous le pensez dans votre projet. Alors, je vous signale que ceci n'est pas seulement l'objet de la réflexion d'un petit nombre d'individus qui sont dans la salle, mais il y a un organisme qui s'appelle négawatt qui a sorti un livre qui propose un certain nombre d'orientations mais pas du tout dans le sens que vous donnez, c'est-à-dire dans le sens éventuellement de poser la problématique des énergies renouvelables. Les véritables énergies renouvelables, et là-dessus, moi ce qui m'intéresse ça n'est pas de savoir si on va mettre une ligne à l'Ouest d'Hénin-Beaumont, mais le problème c'est de savoir si le projet doit avoir effectivement un intérêt collectif.